

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



Tél : 02.94.40.40.01  
mairie@le-drennec.fr

**SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024**  
**N° 4/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Drennec se sont réunis, en séance publique, à la mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le douze septembre deux mille vingt-quatre conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18  
Nombre de conseillers municipaux présents : 13  
Nombre de votants : 16

**Etaient présents :** Monique LOAEC, Michel BROC'H, Jeannine MILIN, Serge PELLEAU, Jean-Luc RANNOU, Joseph PRIGENT, Marie-Christine CORLOSQUET, Florence JESTIN, Olivier LE LANN, Olivier LOAEC, Emmanuel MORVAN (arrivé à 20h10), Laëtitia GUEVEL, Marie-Laure ROUGET.

**Absents excusés :** Jean-Christophe FERELLOC qui a donné procuration à Serge PELLEAU.  
Yves KERMARREC qui a donné procuration à Emmanuel MORVAN.  
Sandrine ROZEC qui a donné procuration à Jeannine MILIN.

**Absentes non excusées :** Sandrine LE CORVIC, Anne MASON.

Le conseil municipal a désigné, Olivier LOAEC conseiller municipal pour secrétaire.

La séance est levée à 21 h 25.

*14 votants*

**N° 042-2024° - Objet : Approbation du P.V. de la dernière réunion.**

Le P.V. de la séance du conseil municipal du 20 juin 2024 **est adopté à l'unanimité.**

*16 votants à partir de la n° 043-2024*

**N° 043-2024 - Objet : Délibération de création d'un emploi permanent**

**☞ Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte tenu de l'effectif en constante augmentation, il convient de renforcer les effectifs du service école-cantine,

☛ **Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'agent chargé de surveillance de cour et aide cantine à temps non complet soit 6h/35<sup>ème</sup> pour la surveillance de cour et aide cantine à compter du 4 novembre 2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière *animation*, au grade d'adjoint territorial d'animation à adjoint territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience dans le domaine de l'enfance.

Le contrat 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles 3-3, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut minimum *et jusqu'au maximum sur* l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints territorial d'animation.

☛ **Il est proposé au conseil municipal et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 – 3,

Vu le tableau des emplois,

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité des membres présents et représentés.**

<b>N° 044-2024 – <u>OBJET</u> : TABLEAU DES EMPLOIS</b>
---------------------------------------------------------

Vu la saisine du Comité Social territorial du 26 septembre 2024 placé auprès du CDG29 pour la mise à jour du tableau des Emplois :

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**- TABLEAU DES EMPLOIS – COMMUNE DE LE DRENNEC***(article 34 de la loi du 26 janvier 1984)*

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. 3-30	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
<b>Administratif</b>	Secrétaire général	Rédacteur	Attaché	oui	1	0	TC 35h
	Agent chargé de l'urbanisme, de la comptabilité et service à la population	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	oui	1	0	TC 35h
	Agent chargé de l'agence postale, de l'accueil mairie, de l'état-civil, du cimetière et des élections	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	oui	1	0	TNC 33 h
<b>Technique</b>	Référent des services techniques	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	oui	1	0	TC 35h
	Agent chargé des bâtiments	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	oui	1	0	TC 35h
	Agent chargé de la voirie communale et espaces verts	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	oui	1	0	TC 35h
	Agent polyvalent des écoles (surveillance cour, de la restauration et chargé de l'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	oui	1	0	TNC 12h31
	Agent polyvalent des écoles et chargé de l'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	oui	1	0	TNC 25h16

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Scolaire et Centre de Loisirs</b>	Agent polyvalent chargé de la restauration et de la garderie	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	oui	1	0	TNC 28h
	Agent polyvalent chargé de la restauration et de la garderie	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	oui	1	0	TNC 28h
	Agent polyvalent des écoles et du centre de loisirs	ATSEM principale de 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principale de 1 <sup>ère</sup> classe	oui	1	0	TNC 26h15
					1	0	TNC 20h30
Agent polyvalent des écoles, de la garderie et de l'agence postale	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	oui	1	0	TNC 26h24	
Agent polyvalent des écoles et du centre de loisirs				1	0	TNC 25h19	
Agent de surveillance de cour et aide cantine				1	0	TNC 4h42	
<b>Culturel</b>	Agent chargé de la bibliothèque	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	oui	1	0	TNC 17h19

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé **qui prend effet à compter du 4 novembre 2024.**

**Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité des membres présents et représentés.**

<b>N° 045-2024 – Mandat spécial déplacement des élus.</b>
-----------------------------------------------------------

Le Code Général des Collectivités Territoriales, permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour concernant notamment l'exécution d'un mandat spécial (articles L 2123-8 et R 2123-22-1). Le mandat spécial doit être conféré à l'élu par une délibération du conseil municipal : ce mandat ouvre droit au remboursement des frais exposés par l'élu concerné. La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la commune par un membre du conseil, à l'exclusion seulement de celles qui lui

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

incombent en vertu d'une obligation expresse, et correspondant à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

Aussi, Madame le Maire propose à l'assemblée :

- D'accorder ce mandat spécial à Mme Laëtitia GUEVEL, à M. Jean-Christophe FERELLOC, à M. Serge PELLEAU, à M. Jean-Luc RANNOU, afin que la commune prenne en charge les frais de déplacement et d'hébergement suivants à l'occasion du Congrès et salon des Maires. Il est entendu que le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs et sur la base des barèmes forfaitaires prévus par les textes. Pour l'année 2024, les élus se déplaceront sur Paris les 19, 20 et 21 novembre 2024.

Il est demandé au conseil municipal de :

- DONNER mandat spécial à Mme Laëtitia GUEVEL, M. Jean-Christophe FERELLOC, à M. Serge PELLEAU, M. Jean-Luc RANNOU pour leurs déplacements aux Congrès et salon des Maires des 19, 20 et 21 novembre 2024.
- DE PRECISER que les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge ou remboursés par la collectivité.

**Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité des membres présents et représentés.**

<b>N° 046-2024 - <u>Objet</u> : Budget Commune - Décision Modificative n°1</b>
--------------------------------------------------------------------------------

Afin de pouvoir verser, notamment :

- la subvention EPAL du 4<sup>ème</sup> trimestre,
  - l'achat de kilomètre à la REDADEG 2024,
  - la subvention pour la réalisation de la fresque sur le mur de l'école des Sources à l'APE,
- il convient d'abonder le 65748.

Sur proposition et avis favorable de la commission Finances du 10 septembre 2024, il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2024.

### **COMPTES DEPENSES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
65 / 65748	Autres personnes de droit privé	29 000,00	
	<b>Total</b>	29 000,00	0,00

### **COMPTES RECETTES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
74 / 741121	Dotation de solidarité rurale	20 000,00	
75 / 75888	Autres produits de gestion courante	9 000,00	
	<b>Total</b>	29 000,00	0,00

**Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### N° 047-2024 - **Objet** : Tarifs cantine et garderie rentrée scolaire 2024-2025.

Madame le Maire donne les tarifs actuels des repas, goûter et temps de garderie sur l'année 2023-2024.

Elle rappelle que le prestataire retenu pour les repas est CONVIVIO.

Sur proposition et avis favorable de la commission Finances du 10 septembre 2024, il est proposé de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2024-2025 comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

Prestation	Tarifs en € 2022/2023	Tarifs en € 2023/2024	Tarifs en € 2024/2025
Repas normal élève	4,04	4,20	4,20
Repas majoré élève	6,04	6,20	6,20
Présence à la cantine /repas apporté (pour les intolérants/allergiques)	/	1,30	1,30
<b>Majoré (non prévu et présent)</b>			2,60
Repas adulte	5,71	5,95	5,95
Heure de garderie	1,87	1,95	2,00
Goûter	0,58	0,60	0,62
<b>Prix majoré pour dépassement de 18H30 à 19h Après 19h (par ½ h)</b>			5 € 15 €

**Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### N° 048-2024 - **OBJET** : Attribution d'une subvention - achat de kilomètre de la course REDADEG 2024.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le passage de la Redadeg 2024 qui a eu lieu du 17 mai 2024 au 25 mai 2024.

La Redadeg est une course relais de promotion du breton, qui se déroule jour et nuit.

Le fonctionnement de la Redadeg repose sur le principe de l'achat de kilomètres du parcours par les collectivités locales, des entreprises (250 € le km), des associations, des groupes d'amis ou

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

des familles et des particuliers. Les fonds ainsi collectés sont pour moitié reversés à l'école Diwan et pour moitié à des structures ou associations promouvant la langue bretonne.

La collectivité avait fait réserver un kilomètre de la course en début d'année 2024. Il convient maintenant d'acheter le kilomètre.

Sur proposition et avis favorable de la commission Finances du 10 septembre 2024, il est proposé que la commune achète 1 km de cette course pour 250 €.

**Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité des membres présents et représentés.**

<b>N° 049-2024 – <u>Objet</u> : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'APE de l'école des Sources – réalisation de la fresque.</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'association APE de l'école des Sources a fait parvenir à Mme le Maire un courrier de demande de subvention exceptionnelle pour la réalisation de la fresque sur le mur intérieur de l'école.

Sur proposition et avis favorable de la commission Finances du 10 septembre 2024, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder une subvention à titre exceptionnel de 650 € pour la réalisation de la fresque.
- 

**Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité des membres présents et représentés.**

<b>N° 050-2024 – <u>Objet</u> : Approbation de la contribution au financement du projet d'aménagement cyclable par le fonds de concours mobilités de la Communauté de communes du Pays des Abers – année 2024</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Par délibération en date du 15 décembre 2022, le conseil de communauté du Pays des Abers a adopté les dispositions relatives à l'attribution de fonds de concours pour la création d'aménagements cyclables et de stationnements vélo.

C'est dans le cadre du financement de ces équipements que la commune de Le Drennec a sollicité le fonds de concours de la Communauté de communes.

Le bureau de communauté du 14 mars 2024 a émis un avis favorable à l'attribution de fonds de concours pour la création d'aménagements cyclables et de stationnement de vélos pour la commune de Le Drennec. Le conseil de communauté du 28 mars 2024 a validé l'attribution de ce fonds de concours.

Le projet concerne l'installation d'abris-vélos.

Le plan de financement est le suivant :

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>FINANCEURS</b>	<b>Dépense subventionnable Montant HT</b>	<b>Taux de financement sollicité</b>	<b>Montant de la subvention sollicitée</b>
Fonds de concours CCPA	26 850 €	30 %	8 055 €
TOTAL des aides publiques sollicitées			8 055 €
Montant du reste à charge de la commune			18 795 €

Une convention, annexée à la présente délibération, précise les conditions de versement de ce fonds de concours de la Communauté de communes à la commune de Le Drennec.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver cette contribution au financement du projet d'installation d'abris-vélos par le fonds de concours mobilités de la Communauté de communes du Pays des Abers ;
- approuver la convention précisant les conditions de versement de ce fonds de concours ;
- autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**N° 051-2024 – Objet : Avenant-annexe à la convention de mise à disposition des services entre le SDEF et la commune de Le Drennec – rénovation énergétique de la Maison de l'Enfance.**

La commune de LE DRENNEC prévoit la rénovation énergétique de la Maison de l'Enfance.

Il est ainsi proposé une convention de mise à disposition de services du SDEF relative aux possibilités de mise à disposition de services du SDEF à la commune.

L'avenant-annexe de la convention, établit les conditions de mise à disposition des services du SDEF à la commune dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la Maison de l'Enfance,

Il est demandé au conseil municipal :

- **DE VALIDER** la proposition de Madame le Maire de faire appel aux services du SDEF dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la Maison de l'Enfance,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'avenant-annexe à la convention de mise à disposition de services entre le SDEF et la Commune et tout avenant à venir.

**Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 052-2024 – Objet : Travaux de consolidation sur l’Eglise Saint-Drien :**  
**- approbation de l’opération,**  
**- demandes de subventions.**

Après avoir réalisé une étude historique de l’église Saint-Drien et dans le cadre d’un programme de remise en valeur de l’édifice, la commune de Le Drennec prévoit, dans un premier temps, des travaux de consolidation de l’Eglise.

Cette remise en état de l’édifice répond à un objectif d'amélioration de l'état existant par des travaux de restauration de la croisée du transept, de la restauration des noues et aussi la réfection de l’escalier menant au clocher.

Une estimation des travaux de consolidation a été réalisée et serait de l’ordre de 465 000 € HT.

Le plan de financement de l’opération se décompose comme suit :

1	DETR / DSIL	50 000.00 €
2	Conseil Départemental - Pacte Finistère 2030 – Volet 2	45 000.00 €
3	Conseil Régional Conseil Régional – dispositif SOS	60 000.00 € 15 000.00 €
4	Fondation du Patrimoine + Mécenat	30 000.00 €
5	Autofinancement	265 000.00 €
	<b>COÛT ESTIMATIF</b>	<b>465 000.00 €</b>

Il est proposé au conseil municipal :

- D’approuver l’opération de travaux de consolidation de l’église Saint-Drien estimée à 465 000 € HT.
- D’approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- D’autoriser Mme le Maire a sollicité les demandes de subventions au titre de la DETR, de la DSIL, du Pacte Finistère 2030-Volet 2 du Conseil Départemental, auprès du Conseil Régional et du dispositif SOS du Conseil Régional, de la Fondation du Patrimoine et auprès de tous autres financeurs pour l’opération de consolidation de l’église Saint-Drien.

**Avis du conseil municipal : accord à l’unanimité des membres présents et représentés.**

**N° 053-2024 – Objet : Lettre de soutien - Projet Centre de ressources Territorial – Projet TZ3S (Territoire Zéro Sénior Sans Solution).**

Dans notre société où le vieillissement de la population est une réalité croissante, il est impératif de mettre en place des initiatives novatrices et inclusives pour assurer le bien-être des personnes âgées.

C'est avec grand intérêt que nous avons étudié le projet TZ3S qui s'inscrit parfaitement dans cette démarche en proposant une approche globale et personnalisée pour chaque sénior, quel que soit son niveau de dépendance ou sa situation sociale.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le projet TZ3S ambitionne de réunir l'ensemble des actrices et des acteurs du territoire œuvrant pour la prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie chez les personnes âgées (Établissements et services médico-sociaux, CCAS, associations, CPTS...). Le dispositif doit permettre de coordonner ces acteurs pour proposer un plan d'accompagnement coordonné, pluridisciplinaire et efficient. La dimension partenariale est centrale et doit permettre aux acteurs d'œuvrer dans un but commun.

En tant qu'acteur local majeur, la commune de LE DRENNEC apporte tout son soutien au projet TZ3S déposé par l'EHPAD de PLABENNEC et l'EHPAD des ABERS.

La Commune de LE DRENNEC s'engage à collaborer avec le futur CRT, en vue de développer l'ensemble des actions proposées dans le projet.

**Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité des membres présents et représentés.**

<b>N° 054-2024 – Objet : Régularisation échange de terrains à Lestanet : Cession.</b>
---------------------------------------------------------------------------------------

VU l'article L.3211-23 du code général de la propriété des personnes publiques précisant que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics peuvent céder des biens et des droits, à caractère mobilier et immobilier, par voie d'échange. Ces opérations d'échange s'opèrent dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales ou par le code de la santé publique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1 indiquant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la commune ;

VU, la délibération n° 071-2023 du 5 décembre 2023, décidant d'engager la procédure de désaffectation d'une partie de la voie VC n°4 (numérotée 299 section C), et autorisant le Maire à assurer les opérations matérielles de désaffectation ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 036-2024 du 20 juin 2024 ayant constaté la désaffectation effective de la voie VC n°4, soit une superficie de 293 m<sup>2</sup> ainsi que décidant de sa sortie du Domaine public (déclassement) ;

VU qu'il n'est pas nécessaire de solliciter l'avis des domaines si le prix de vente des parcelles est inférieur au seuil de 180.000 euros,

VU le projet d'acte de vente ;

Considérant ce qui suit :

Il est rappelé au conseil municipal le projet d'échange de la portion de la VC n°4 au GAEC de Lestanet en échange des parcelles 295 et 297 section C.

Ce projet présente un intérêt pour la collectivité en ce qu'il permet de régulariser l'échange des parcelles 295, 297 et 299 section C qui a eu lieu le 3 avril 1962 et donc de régulariser l'emprise de la voie VC n° 4 (n° 299 section C).

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans ces conditions, le projet d'échange envisagé présente bien un intérêt général dès lors qu'il convient de régulariser l'échange de terrains qui a eu lieu le 3 avril 1962 et de régulariser l'emprise de la voie VC n°4.

La portion de voie a été désaffectée puis déclassée.

Deux parcelles ont été créées (n° 295 et 297 section C) et seront classées dans le domaine privé communal dès leur acquisition par la commune.

La voie déclassée doit désormais être échangée à GAEC de Lestanet.

Il est par conséquent proposé aux membres du conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié en vue de l'échange de la voie VC n°4 (n°299 section C) qui a été désaffectée (projet d'acte joint) ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte d'acquisition des parcelles n° 295 et 297 section C qui a été créée (projet d'acte joint) ;
- de rappeler que tous les frais liés à l'échange seront partagés entre le GAEC de Lestanet et la Commune de LE DRENNEC.

**Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité des membres présents et représentés.**

<b>N° 055-2024 – Objet : Rapports des commissions.</b>
--------------------------------------------------------

### **CCAS DU 2 SEPTEMBRE 2024**

#### **Repas des aînés :**

Le repas des aînés aura lieu le samedi 19 octobre 2024. Il est offert aux personnes de 70 ans et plus. Les accompagnants plus jeunes paient leur repas.

L'invitation se fera par annonce dans la feuille communale et dans la presse ainsi que par affiches dans les magasins du Drennec et communication auprès des adhérents du Temps de Vivre.

Les repas seront servis par les membres du CCAS et des bénévoles.

Il sera proposé d'aller chercher certaines personnes chez elles et celles venant d'un EHPAD.

#### **Banque Alimentaire :**

La collecte annuelle de la Banque alimentaire se déroulera les vendredi 22 et samedi 23 Novembre 2024.

#### **Visite à la doyenne**

Mme Thérèse Bergot a eu 99 ans le 11 août. Mme Loaëc, Maire, et Mme Milin, Adjointe, lui ont rendu visite à l'EHPAD de Plabennec.

### **RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025**

La réunion de rentrée des 2 écoles a eu lieu le 16 septembre 2024.

ECOLE DES SOURCES		6 classes	
TPS – PS- MS		26	Laëtitia SMITH – Jeanne BARDIN
MS- GS		22	Peggy DENIEL

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CP – CE1		21	Nathalie LE PAGE
CE1 – CE2		19	Bleuenn TANGUY
CM1 – CM2 (A)		18	Maria LE GUEN
CM1-CM2 (B)		20	Sylvie BOULLEAUX – Maëlys HERBECK
<b>TOTAL</b>		<b>126</b>	<b>Dont 78 Primaires et 48 Maternelles</b>
<b>ECOLE SAINT ADRIEN                      3 classes</b>			
TPS- PS – MS		27	Virginie TOULLEC
GS- CP – CE1		19	Morgane LAPLANCHE
CE2 – CM1 – CM2		29	Nadine GUILLERM
<b>TOTAL</b>		<b>75</b>	<b>Dont .... Primaires et ....Maternelles</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>201</b>	

### **LES PROJETS PÉDAGOGIQUES DES 2 ECOLES**

#### **ECOLE DES SOURCES**

Voyage scolaire pour les CE2-CM1-CM2.

Théâtre et musique avec l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle).

Natation sur 2 semaines tous les après-midis pour les élèves de la GS au CE2.

Passages des classes à la bibliothèque municipale.

#### **ECOLE SAINT ADRIEN**

Thème de l'année « Autour du monde ». Un continent sera étudié à chaque période de l'année.

Les activités de l'année dernière seront reconduites : piscine, musique, sorties théâtre et cinéma, concours lecture et écriture, décloisonnement entre les classes.

Passages des classes à la bibliothèque municipale.

Durant la pause méridienne, les élèves pourront également participer aux ateliers « chorale et lecture ».

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- ***Fête de Noël des 2 écoles organisée par la mairie*** : Organitou donnera un spectacle interactif d'1h qui aura lieu aux Châtaigniers le jeudi matin 19 décembre et sera suivi d'un goûter.
- ***Revue trimestrielle « Le petit Gibus »*** pour CM1 et CM2 des 2 écoles + enseignants avec pour thèmes cette année : les enfants aussi ont des droits (novembre 2024) – La sécurité routière, l'affaire de tous (février 2025) – A la découverte de la France, tourisme et patrimoine (mai 2025).
- ***Mise à disposition des écoles de papier récupéré*** à l'imprimerie Cloître.

### **Commission Finances du 10 septembre 2024**

#### **1/ Tarifs Cantine**

2 modifications proposées :

Majoré (non prévu et présent)

Retard après 18h30

Tarif « parent retardataire » ?

*Avis commission : favorable pour tarif « parent retardataire » avec 15 € après 19 h.*

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### 2/ Subvention Ecole des Sources

Une fresque murale a été réalisée sur le mur de la cour de récréation des Maternelles de l'École. Le coût est de 5025 €. Une subvention, pour laquelle un accord de principe avait été formulé en 2023, est sollicitée.

Rappel du financement : 75% APE, 25% Association sportive et Mairie.

*Avis commission : avis favorable pour 650 €.*

### 2/ La demande du pharmacien

En septembre 2022, notre pharmacien a émis le souhait de connaître la valeur du local commercial qu'il occupe depuis 2016 et dont il est locataire.

#### 2023

10/05 : La commission lui a proposé une cession à 190 000 € ht en date du 10 mai.

06/06 : une proposition à 140 000 € ht a été formulée par le pharmacien

#### 2024 :

29/01 : proposition du pharmacien à 160 000 €.

Nous lui avons proposé une transaction à 170 000 ht le 4 mars dernier.

03/07 : contre-proposition du pharmacien pour 165 000 €.

*Avis commission : avis favorable pour une transaction à 165 000 € ht. Pharmacien avisé, attente retour par courrier avant passage au conseil de décembre.*

### 4/ Questions diverses

#### Budget Bibliothèque

Demande formulée pour une revalorisation du budget bibliothèque de 6300 € depuis plusieurs années.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	06/2024
Dépense en €	5984	6340	5952	5248	5781	6068	6403	5989	5348	8051 *	4444

\*perception subvention exceptionnelle après Covid de 1500 €

*Avis Commission : avis favorable pour un budget revu à 6500 € en 2025.*

#### Délibération Redadeg

Délibération de subvention à REDADEG pour payer le kilomètre « acheté » pour 250 €.

*Avis commission : favorable.*

#### Projet de délibération

La facture EPAL de 19 682,65 € du dernier trimestre 2023 a été réglée en début 2024 et nécessite une révision du BP au niveau du poste 65748 (BP : 95 000 €).

Il convient donc de voter des crédits supplémentaires à hauteur de 29 000 € pour tenir compte de ce versement, de celui de l'achat du km Redadeg et de la subvention de 650 € pour la fresque.

*Avis commission : favorable.*

#### Chèque caution

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Peut-on déposer un chèque de caution ? la règle d'un mois.

Proposition d'une caution « ménage » qui serait encaissée en cas de ménage non effectué ou pas correctement ou de légers dégâts.

Un montant de caution de 80 € pourrait être significatif (ce qui se pratique dans d'autres collectivités).

*Avis commission : avis favorable à une « caution entretien » d'un montant de 80 €.*

*Délibération au conseil de décembre et révision de la convention de location des salles avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier prochain si accord.*

<b>056-2024 – Questions et informations diverses.</b>
-------------------------------------------------------

M. Serge PELLEAU indique que les travaux à l'atelier communal ont démarré dans le but d'aménager un bureau et une salle de pause destinés aux agents du service technique.

Il informe également l'assemblée de la fin des études de rénovation énergétique à la maison de l'enfance. Il doit maintenant en prendre connaissance et ensuite une consultation pourra être envisagée. Pour cela la commune se fait accompagner par le SDEF.

Il rappelle que les subventions auprès du Fonds Vert notamment pourront être sollicitées.

M. Jean-Luc RANNOU dit que les aménagements des structures de jeux à la maison de l'enfance et autour du city park sont achevés. Il prévoit une inauguration le samedi 16 novembre 2024.

M. Michel BROC'H rappelle la ligne directrice fixée qui est de conforter le fonds de roulement en 2025.

Mme le Maire annonce le prochain conseil municipal le mardi 3 décembre 2024 avec notamment la présentation des rapports d'activités de la CCPA par M. le Président.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,

**Signature du Maire et du secrétaire de séance**

NOM Prénom	QUALITÉ	SIGNATURE
LOAËC Monique	Maire	
Olivier LOAEC	Secrétaire de séance	